



Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
**TÉLÉPHONE**  
05 08 41 99 98  
**TÉLÉCOPIE**  
05 08 41 99 97  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
**TELEPHONE**  
01 40 63 15 39  
**TELECOPIE**  
01 40 63 15 40  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

St-Pierre le 1<sup>er</sup> Septembre 2009

M. Jean-Pierre BERÇOT  
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Je prends acte de votre courrier du 14 Août dernier m'informant de votre satisfaction face à la mise en place de la nouvelle DSP pour la desserte maritime internationale en fret.

Pour avoir évoqué ce sujet ensemble et avec vos services maintes fois, vous savez pertinemment que la forme que prend ce service est totalement contraire à ma vision de la politique globale de transport que l'Etat et la Collectivité devraient avoir pour l'Archipel.

Je reste persuadée qu'un service unique - sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public ou d'une Société d'Economie Mixte - chargé de la gestion du transport maritime international et inter-îles en fret et passagers, est la seule solution viable et efficace. En clair, une structure de gestion où les pouvoirs publics seraient majoritaires, arbitres et garants de l'équité et de l'intérêt général.

En effet, la petitesse de l'Archipel, la faiblesse de son marché, le danger d'un monopole sur un secteur aussi déterminant que le transport en fret - qui conditionne en grande partie notre développement économique - conduit l'élue que je suis, à regretter encore une fois et à dénoncer le choix que vient de répéter l'état.

Vous évoquez également dans un courrier les inquiétudes concernant la future grille tarifaire. Celle-ci est aujourd'hui publique, et même si je n'en ai pas été personnellement destinataire, je vous confirme que non seulement l'inquiétude est grande dans la population, mais que celle-ci se mue petit à petit en colère. Nombreux sont les secteurs, notamment de productions locales, touchés par des augmentations non négligeables. Il ne faut pas être devin pour entrevoir dès maintenant les dégâts de cette politique des prix en terme de concurrence, d'inflation et de licenciements.

Les produits d'élevage ou issus de l'agriculture, ou encore les produits transformés ou assemblés localement, ne pourront plus faire face dans ces conditions à la concurrence des produits finis canadiens.

Je reste opposée à cette grille tarifaire qui, si elle semble maintenir pour l'instant au prix existant les produits d'origine canadienne constituant le «panier de la ménagère», manque totalement de cohérence avec les nombreuses politiques de relance du gouvernement ou encore d'orientations prises dans le cadre des Grenelle de l'environnement et de la mer. Pire, elle

vient même contrarier par avance les conclusions locales des Etats généraux de l'Outre-Mer et nos chances de diversification économique !

A cause de ces augmentations, les jeunes couples et les familles pourront-ils encore construire ou rénover leur résidence ? Quel retraité pourra isoler sa maison pour tenter de consommer moins de chauffage cet hiver ? Qui investira dans l'agriculture ou l'élevage ? Quelle société viendra s'implanter chez nous pour transformer et exporter des produits manufacturés ? Ou encore, quel touriste canadien ou américain voudra encore se payer cette destination où finalement même les produits français ou européens sont aussi chers que chez lui ? Que dire des inquiétudes qui persistent concernant la continuité territoriale et les coûts supplémentaires pour Miquelon ?

Quant à l'observatoire que vous avez souhaité créer pour le contrôle de l'exercice de la DSP, ce ne seront certainement pas ses réunions prévues chaque trimestre qui pourront solutionner les différends avec les importateurs et consommateurs. Permettez moi de rester perplexe sur son efficacité dans ces conditions. Cet observatoire ne viendra que grossir les rangs des nombreux autres observatoires locaux qui donnent bonne conscience aux pouvoirs publics.

Voilà Monsieur le Préfet, les quelques éléments que je voulais évoquer avec vous en réponse à votre courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.



Annick Girardin